POISSY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2023/226T

Prolongation de l'arrêté n° 2022/840T du 11 juillet 2022 portant autorisation de l'installation une benne et une base de vie sur le domaine public, afin d'effectuer des travaux dans un logement, au 11, rue Roland Le Nestour, à Poissy, jusqu'au vendredi 31 mars 2023

Le Maire,

Vu la demande par laquelle la Société COLAS BATIMENT sollicite une prolongation de l'autorisation d'installer une benne et une base de vie sur le domaine public, afin d'effectuer des travaux dans un logement au 11, rue Roland Le Nestour, à Poissy, jusqu'au vendredi 31 mars 2023,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-21, L. 2122-24 et L. 2212-1 et suivants,

Vu l'arrêté n° 2022/840T du 11 juillet 2022 portant autorisation de l'installation une benne et une base de vie sur le domaine public, afin d'effectuer des travaux dans un logement, au 11, rue Roland Le Nestour, à Poissy, du mardi 19 septembre au mercredi 28 décembre 2022,

Vu l'arrêté n° 2022/1398T du 13 décembre 2022 portant autorisation de l'installation une benne et une base de vie sur le domaine public, afin d'effectuer des travaux dans un logement, au 11, rue Roland Le Nestour, à Poissy, jusqu'au 10 mars 2023,

Vu l'arrêté n° 2022/800P du 4 juillet 2022 portant arrêté de délégation de fonctions et de signature à Monsieur Georges MONNIER, deuxième adjoint au Maire, délégué aux espaces publics, à la propreté urbaine et à la commande publique,

Considérant que la Société COLAS BATIMENT effectue des travaux dans un logement au 11, rue Roland Le Nestour, à Poissy,

Considérant que dans ce cadre, la Société COLAS BATIMENT a été autorisée à installer une benne et une base vie à proximité de ses travaux, jusqu'au 10 mars 2023,

Considérant que la durée des travaux sera plus longue qu'initialement prévue et s'achèvera le vendredi 31 mars 2023,

Considérant qu'il importe dès lors d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique, ainsi que celle des intervenants,

Considérant qu'il convient de prolonger l'arrêté n° 2022/840T du 11 juillet 2022 portant autorisation de l'installation une benne et une base de vie sur le domaine public, afin d'effectuer des travaux dans un logement, au 11, rue Roland Le Nestour, à Poissy, afin de pouvoir conserver la benne de 7,20 m² et la base de vie de 15 m², permettant de finaliser la réalisation de ces travaux,

ARRÊTE :

Article 1 :
Les dispositions de l'arrêté n°2022/840T du 11 juillet prolongé par l'arrêté n° 2022/1398T du 13 décembre 2022 portant autorisation d'installer une benne et une base de vie sur le domaine public, afin d'effectuer des travaux dans un logement, au 11, rue Roland Le Nestour, à Poissy, sont prolongées jusqu'au vendredi 31 mars 2023.

Article 2 :
Le bénéficiaire devra verser à la première réquisition dans la caisse du trésorier principal de Poissy une redevance complémentaire d'un montant total de cinq cent trente-deux euros quatre-vingts centimes

Tarifs	Nombre de jours occupés	Nombre de semaines occupées	M² occupés	Total
8 € par m² et par semaine (benne)		3 semaines	7,20 m²	172,80 €
Montant total de la redevance				**172,80 €**

Tarifs	Nombre de jours occupés	Nombre de semaines occupées	M² occupés	Total
8 € par m² et par semaine (base vie)		3 semaines	15 m²	360 €
Montant total de la redevance				**360 €**

Montant total des redevances				**532,80 €**

Article 3 :
Toutes les dispositions contenues dans l'arrêté n° 2022/840T du 11 juillet 2022 prolongé par l'arrêté n°2022/1398T du 13 décembre 2022 demeurent applicables.

Article 4 :
Le Directeur Général des services et le Responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :
Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage, ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56 avenue de Saint-Cloud, 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Poissy, le 13 mars 2023

Pour le Maire et par délégation,
Georges MONNIER

Le Deuxième Adjoint,
Délégué aux espaces publics,
À la propreté urbaine et à la commande publique